

## II.3 Cahier des charges type applicable à la réhabilitation et la gestion des dépressions humides intradunales

### Généralités

Différents types de zones humides sont concernées par ce cahier des charges

#### ❖ Habitats et/ou espèces concernées

- Habitats : dépressions humides intradunales (2190), notamment les anciennes carrières d'extraction de sable, les petites dépressions liées à la topographie, les étangs et les zones humides arrière-littorales ;
- Espèces : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) et spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*).

#### ❖ Objectifs poursuivis

- Réhabiliter et maintenir les dépressions humides intradunales ;
- Favoriser les espèces et habitats d'intérêt communautaire tout en conservant la plus grande diversité de milieux.

#### ❖ Types de mesures

- Diagnostic des zones humides littorales (avant intervention) ;
- Conservation des milieux favorables aux espèces d'intérêt communautaire ;
- Information et sensibilisation

#### ❖ Zones d'intervention

Ensemble des zones humides citées présentes sur le site et plus particulièrement la dépression humide intradunale de Pen er Malo (la plus représentative).

### Actions contractualisées

#### ❖ Engagements non rémunérés

Le contractant s'engage, dans le cadre de ce type de contrat, à respecter un ensemble de bonnes pratiques énumérées ci-dessous (sauf s'il y a contradiction avec une action contractualisée rémunérée, auquel cas l'opérateur Natura 2000 sera sollicité), et qui ne font pas l'objet de rémunération :

- Respecter le contrat et l'ensemble de ses engagements ;
- Respecter et faire respecter le cahier des charges par l'ensemble des intervenants liés au contrat ;
- Informer et demander l'assistance de l'opérateur Natura 2000 pour chaque difficulté rencontrée et/ou dommageable au bon déroulement du contrat ;
- Respecter la législation en matière d'environnement, urbanisme et toutes autres dispositions réglementaires s'appliquant sur les secteurs concernés par le contrat ;
- Permettre et faciliter l'accès des secteurs contractualisés à l'opérateur Natura 2000 et au personnel en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme, lorsqu'ils en feront la demande ;
- Maintenir les pratiques identifiées comme favorables aux dépressions humides intradunales (cf. DOCOB) ;
- Ne pas réaliser de travaux autres que ceux prévus par le contrat sur les secteurs concernés sans consultation et accord de l'opérateur Natura 2000 ;
- Interdire les amendements, fertilisants, utilisation de produits phytosanitaires, épandages, ou feux sur les secteurs concernés (sauf après avis favorable de l'opérateur Natura 2000) ;
- Interdire les dépôts (déchets, remblais...), l'apport de matériaux exogènes et le travail du sol (semis, plantations...) sauf travaux prévus dans le contrat Natura 2000 ;

- Interdire tout type de circulation (excepté pour les travaux contractualisés) en dehors des cheminements aménagés existants et adaptés ;
- Limiter les travaux hydrauliques à l'entretien des fossés, mares... existant, en conservant leurs caractéristiques ;
- Maintenir les éléments culturels et paysagers (murets, lisières...) et adapter les nouveaux supports visuels (mobilier réversible et intégré au paysage, pas de supports publicitaires).

#### ❖ Engagements rémunérés

Les engagements rémunérés présentés sont des solutions techniques en lien avec les connaissances lors de la rédaction de ces cahiers des charges. Les techniques comme les coûts peuvent évoluer. Ainsi, les propositions faites pourront être affinées, complétées et/ou réévaluées avant la signature du contrat.

Action	Technique	Coût estimé
<b>Étude du fonctionnement hydraulique des zones humides</b>		
Diagnostic préalable des dépressions et zones humides	Étude hydraulique et du fonctionnement local des zones humides	8 à 10 000 €, sur devis
Suivi hydraulique	Suivi pérenne de la pluviométrie et des niveaux d'eau avec mise en place de règles graduées	Sur devis
<b>Conservation des biotopes favorables au liparis et à la spiranthe et maintien de l'habitat dépression humide intradunale</b>		
Diagnostic préalable des habitats des espèces d'intérêt communautaire	Étude écologique de l'état de conservation des habitats avec définition des états de conservation, des potentialités pour les espèces cibles, définition de seuils d'intervention pour maintenir ces espèces et détermination de protocole d'intervention	12 à 15 000 €, selon devis
Maintien des biotopes favorables aux espèces d'intérêt communautaire et conservant la biodiversité par ouverture du milieu	Coupe de saules et éclatement des souches, avec exportation des déchets verts, en hiver	3 100 €/ha
	Enlèvement des arbres, arbustes, fourrés et plantes herbacées avec décapage du sol, en hiver	5 200 €/ha
	Fauche de roselières avec exportation des résidus de fauche	650 €/ha
	Fauche de prairies humides avec exportation des déchets	480 €/ha
	Faucardage de la roselière	650 €/ha
	Pâturage	Sur devis, selon les animaux
	Surveillance et entretien des clôtures	290 €/ha/an
<b>Réduire le développement des plantes envahissantes</b>		
Destruction des plantes envahissantes	Coupe, exportation et brûlage des espèces envahissantes répertoriées	27 €/h
<b>Information et sensibilisation</b>		
Information des usagers des secteurs concernés	Pose de panneau d'information présentant les actions et les interdictions en vigueur	150 €/U

#### Mise en œuvre du contrat

##### ❖ Aides financières

Différents modes de financements sont mobilisables (Contrats Natura 2000, MEDDAD via le FGMN, ou Collectivités locales et territoriales). Le montant des aides financières sera évalué pour chaque contrat sur devis.

##### ❖ Durée et modalités

Le contrat sera signé pour une durée de 5 ans et pourra être renouvelé avec l'accord des signataires, avis des administrations concernées et après évaluation des actions.

Les modalités des actions sont décrites ci-dessous et tiennent compte des spécificités du site :

- La destruction des espèces envahissantes sera réalisée en hiver, hors période de floraison de ces espèces, de novembre à fin janvier. Les déchets seront impérativement exportés en déchetterie ou brûlés en dehors des habitats d'intérêt communautaire ;

- Une fauche de la roselière entre fin juillet et mi septembre est favorable à la biodiversité en augmentant les espèces herbacées. Des précautions importantes doivent être prises pour déranger le moins possibles l'avifaune (intervention la plus courte possible, ne pas intervenir sur l'ensemble des secteurs en même temps...). Si les enjeux et problématiques liées à l'avifaune sont trop contraignantes, une fauche des roselières sera étudiée pour être réalisée du 1er septembre au 31 janvier ;

La fauche de prairies humides sera effectuée de septembre à février ;

- La coupe des saules, arbres et arbustes sera effectuée en hiver, de novembre à fin janvier.

Pour une mise en œuvre efficace et respectueuse des habitats et espèces, des prescriptions pourront être ajoutées dans le cahier des charges opérationnel et développées dans des annexes. Ces annexes techniques détailleront au cas par cas les mesures particulières liées au contrat concerné. De plus, face à des événements exceptionnels, des dérogations au contrat pourront être accordées par les services administratifs et payeurs, sur avis de l'opérateur Natura 2000 ou d'experts.

#### ❖ **Contrôle des engagements**

Différents éléments permettront un contrôle administratif sur le terrain de la conformité des actions avec le contrat. Les contrôles exercés porteront sur les engagements non rémunérés, par un contrôle visuel de l'application desdits engagements et sur les engagements rémunérés.

Les engagements rémunérés pourront être contrôlés par :

- Les surfaces rouvertes ;
- Le respect des prescriptions techniques des documents réalisés à cette fin durant les travaux : adéquation avec les prescriptions de pose,
- Les règles d'organisation du chantier (pas de circulation de véhicules sur les milieux naturels...) ;
- Les factures concernant les travaux effectués ;
- L'adéquation des travaux réalisés avec les plans de travail réalisés : plan de situation des travaux.

#### ❖ **Suivi et évaluation du contrat**

Des indicateurs de suivi sont proposés dans les fiches "actions" du DOCOB. Concernant ces actions, les indicateurs pourront être les suivants :

- Suivis photographiques à réaliser à différentes saisons (au même moment chaque année), en hiver pour suivre l'inondation des dépressions humides, au printemps pour suivre l'extension éventuelle de la saulaie ;
- Suivis scientifiques de la végétation et des espèces d'intérêt communautaire ;
- Mise en place d'échelles graduées afin de déterminer les niveaux d'eau
- Suivis des stations d'espèces envahissantes ;
- Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée lors de la rédaction du contrat.